



REGLEMENT TRITONATHLON

Article 1 – Organisateur

Le TRITONATHLON est un cross duathlon avec tir à la sarbacane, et un biathlon avec tir à la sarbacane, organisé par l'association « Les tritons du grand Cognac » (association loi 1901).

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, ou par mail à l'adresse : tritonathlon@gmail.com tel : 07-67-35-56-78

Article 2 – Date horaires et description des circuits

Le TRITONATHLON aura lieu le dimanche 13 octobre 2019 au lieu dit « Bois d'Ouliat » propriété de l'entreprise HENNESSY sur la commune de Cherves-Richemont (16370).

Il sera composé de 4 épreuves : pour chaque épreuve un ravitaillement sera servi à l'arrivée.

- **CROSS DUATHLON individuel** (à partir de 14 ans) - Départ 10h00

2.4km de course à pied / sarbacane / 5 km VTT / sarbacane / 1.2km de course à pied

Lors des 2 séries de 3 tirs à la sarbacane, une boucle d'environ 200m de pénalité est à effectuer par tir raté.

- **CROSS DUATHLON relais** (à partir de 14 ans) - Départ 10h00

2.4km de course à pied + 1er tir sarbacane (relayeur 1) / 5 km VTT + 2ème tir sarbacane (relayeur 2) / 1.2km de course à pied (relayeur 1)

Lors des 2 séries de 3 tirs à la sarbacane, une boucle d'environ 200m de pénalité est à effectuer par tir raté.



- **BIATHLON individuel** (à partir de 14 ans) - Départ 11h00

2.4km de course à pied / sarbacane / 5 km de course à pied / sarbacane / 1.2km de course à pied

Lors des 2 séries de 3 tirs à la sarbacane, une boucle d'environ 200m de pénalité est à effectuer par tir raté.

- **BIATHLON relais** (à partir de 14 ans) - Départ 11h00

2.4km de course à pied + 1er tir sarbacane (relayeur 1) / 5 km course à pied + 2ème tir sarbacane (relayeur 2) / 1.2km de course à pied (relayeur 1 & 2)

La portion finale d'1.2km est à effectuer par les 2 relayeurs en même temps.

Lors des 2 séries de 3 tirs à la sarbacane, une boucle d'environ 200m de pénalité est à effectuer par tir raté.

- **BIATHLON MINI** (6-9 ans) - Départ 12h15

400m de course à pied / sarbacane / 400m de course à pied / sarbacane / 50 m de course à pied

Lors des 2 séries de 3 tirs à la sarbacane, une boucle de 50m de pénalité est à effectuer par tir raté.

- **BIATHLON JEUNES** (10-13 ans) - Départ 12h30

900m de course à pied / sarbacane / 900m de course à pied / sarbacane / 50 m de course à pied

Lors des 2 séries de 3 tirs à la sarbacane, une boucle de 100m de pénalité est à effectuer par tir raté.

Il est possible de s'inscrire pour le **COMBINÉ** : participation au Cross Duathlon ET au Biathlon. Réservé aux adultes et possible qu'en individuel.



Article 3 : Conditions d'inscription.

3-1 : Catégories d'âge

- Le CROSS DUATHLON est ouvert à partir de 14 ans.
- Le BIATHLON est ouvert à partir de 14 ans.
- Le COMBINE est ouvert à partir de 18 ans.
- Le BIATHLON JEUNES est ouvert pour les enfants entre 10 et 13 ans inclus.
- Le BIATHLON MINI est ouvert pour les enfants entre 6 et 9 ans inclus.

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur l'ensemble des épreuves qui sont proposées à condition de renseigner et signer par un représentant légal une autorisation parentale. Celle-ci sera à renseigner sur le bulletin d'inscription ou le jour de l'évènement.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFTRI** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sport en compétition ou de Raid en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4 : Inscriptions et limitations des participants

4-1 : Inscriptions.

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription

<https://www.helloasso.com/associations/les-tritons-du-grand-cognac/evenements/tritonathlon-2>

Les inscriptions par internet seront closes le **jeudi 10 octobre à 23h59**.

Des inscriptions pourront être enregistrées **sur place** le jour de l'épreuve, dans la limite des places disponibles.



	CROSS DUATHLON	BIATHLON	BIATHLON MINI	BIATHLON JEUNES
<i>Nombre de place Maximum</i>	100	100	50	50
<i>Inscription sur place (majoration de 2€ sauf course gratuite)</i>	8h à 9h00	8h à 10h00	8h à 11h30	8h à 11h30
<i>Retrait des dossards</i>	8h à 9h30	8h à 10h30	8h à 12h	8h à 12h
<i>Ouverture/Fermeture parc à VTT</i>	9h - 9h45	/	/	/
<i>Briefing</i>	9h45	10h45	12h	12h
<i>Départ</i>	10h	11h	12h15	12h30
<i>Podiums</i>	13h	13h	/	/

Attention, vous pourrez récupérer les VTT à partir du moment où le dernier participant du Cross duathlon a posé son VTT et avant le départ du Biathlon (11h).

Pour les combinés, vous pourrez laisser votre VTT dans le parc et le récupérer une fois que le dernier du biathlon arrive au 2ème tir à la sarbacane.

4-2 : Prix inscriptions et augmentation de tarifs.

- Le CROSS DUATHLON : 10€ en individuel, 12€ par équipe de relais.
- Le BIATHLON : 8€ en individuel, 10€ par équipe de relais.
- Le COMBINÉ : 15€
- Le BIATHLON MINI et le JEUNES : Gratuits.

Lors les inscriptions sur place, une **majoration de 2 €** sera demandée (sauf course gratuite).

4-3 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.



4-4 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

En cas de maladie, il sera possible de se faire rembourser sur simple présentation d'un certificat médical certifiant que la santé de l'athlète nécessite un arrêt.

Article 4 : Dossards.

Chaque **participant en individuel** se verra remettre un dossard et il devra obligatoirement le porter visible devant durant toute la course. Pour cela, prévoir des épingles ou une ceinture porte dossard.

Chaque **équipe de relais** se verra remettre UN dossard, qu'ils se transmettront au moment des relais. Ils devront obligatoirement le porter visible devant durant toute la course. Pour cela, prévoir une **ceinture porte dossard**.

Article 5 : Assurance

Les participants sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MACIF pour la durée de l'épreuve.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place une équipe de 3 secouristes diplômés. La sécurité sera aussi assurée par des signaleurs sur les voies routières.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré manuellement par les organisateurs pour les courses CROSS DUATHLON et BIATHLON. Les courses JEUNES et MINI ne seront pas chronométrées.



Article 8 : Classement et récompenses

Chaque participant aux épreuves BIATHLON MINI et JEUNES sera récompensé à l'arrivée d'une médaille.

Pour les concurrents aux épreuves CROSS DUATHLON et BIATHLON, seront récompensés :

- les 3 premiers hommes et femmes toutes catégories confondues
- les premiers de chaque relais : 1^{er} relais hommes, 1^{er} relais femmes et 1^{er} relais mixte
- les premiers hommes et femmes du combiné

Un cadeau sera distribué sur la ligne d'arrivée à chaque coureur terminant l'épreuve.

Les podiums seront effectués à la fin des épreuves prévue à **13h00**.

Les classements seront affichés le jour même et diffusés par la suite sur le site de l'association :

<https://lestritonsdugrandcognac.com>

Article 9 : Challenge entreprise

Les organisateurs récompenseront l'entreprise ayant le plus d'arrivants le jour de la course. Les participants devront s'inscrire sous le nom de leur entreprise pour être comptabilisés.

Un trophée sera décerné à l'issue de la course et devra être remis en jeu l'année suivante. A la suite de trois victoires consécutives, l'entreprise aura gagné définitivement le trophée du challenge entreprise.

Article 10 : Manifestation ECO RESPONSABLE - Charte du coureur

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Tout abandon de déchets hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.



Article 12 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, pas assez de participants....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.